

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 07 - 1 juil. 2022

À LA UNE

République centrafricaine : la légalisation audacieuse et controversée de la cryptomonnaie

Par Pierre-Claver Kamgaing

OHADA

Le non-respect du délai d'appel entraîne l'irrévocabilité de la décision contestée

Par Pierre-Claver Kamgaing

La CCJA précise les effets du décès d'une partie sur le déroulement de l'instance introduite devant elle

Par Pierre-Claver Kamgaing

Règlement préventif : fin de plein droit de la suspension des poursuites individuelles à l'expiration des délais légaux

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Encore un rappel des conditions du désistement d'instance par la CCJA

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Sort du droit au renouvellement d'un bail à usage professionnel

Par Ramsès Akono Adam

Validité des rémunérations exceptionnelles allouées par le conseil d'administration d'une société anonyme à ses membres

Par Ramsès Akono Adam

Irrecevabilité du recours en révision pour non-respect des conditions de son ouverture

Par Ramsès Akono Adam

Le formalisme de l'hypothèque : la rigueur encadrée

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

UMOA

Double sanction confirmée pour un directeur général d'un établissement financier coupable d'indélicatesses financières

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

UEMOA

Les subventions en faveur des consommateurs ne sont pas des aides d'État et doivent être servies aux entreprises concernées sans discrimination

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Droits nationaux

Gabon : les juridictions financières font peau neuve

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo

Djibouti : la réforme de l'assurance volontaire

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne